

## 14 Lundi Finance

## «60% du salaire, cet objectif reste valable»

**RÉFORME** Philippe Doffey, directeur de Retraites Populaires, ne croit pas à un plan B à la réforme Berset qui puisse être trouvé ces prochains mois. Il estime qu'en cas de non, les caisses de pension encourageront le retrait en capital

PROPOS RECUEILLIS  
PAR EMMANUEL GARESSUS  
@garessus

Le spécialiste vaudois de l'assurance vie et de la prévoyance professionnelle, qui fête ses 110 ans, constate que chaque mise à la retraite génère donc une perte qu'il s'agit de couvrir. Une partie du rendement réalisé est utilisé pour couvrir cette perte, au détriment des jeunes et des actifs. Philippe Doffey, directeur général, plaide donc en faveur de l'adaptation des assurances sociales et recommande un oui lors de la votation le 24 septembre. Il livre ici son scénario, évalue les effets d'un éventuel non et donne son appréciation du système des caisses de pension.

## INTERVIEW

**Les assurés actifs peuvent-ils encore espérer obtenir une rente qui atteigne 60% du salaire? L'objectif d'une rente représentant 60% du salaire demeure valable pour l'ensemble des assurés au minimum LPP et au bénéfice d'un salaire d'au plus 84 600 francs (part obligatoire). Pour les salaires supérieurs, la réponse est fonction de la typologie de la caisse de pension de l'assuré et de son environnement. La rente peut alors tomber en dessous de 60% du salaire. Mais l'objectif initial du 2e pilier demeure d'assurer un salaire de substitution décent. Le système fonctionne.**

**Les jeunes doutent de la pérennité de l'AVS et d'une rente correcte issue du 2e pilier. Est-ce que cet objectif de 60% ne dépend pas plutôt de la génération? Les assurances sociales doivent s'adapter à leur environnement. Inexistantes au début du XIXe siècle, elles se sont construites et ont évolué en fonction de l'économie et de la démographie. Elles devront poursuivre leur adaptation à ces deux facteurs ainsi qu'aux différentes formes de travail. Les carrières ne sont plus aussi linéaires qu'auparavant en raison de phases de travail à temps partiel, des périodes de formation, de congés sabbatiques et des possibles multicarrières. En raison de la diversité des parcours, il ne sera peut-être plus possible de prévoir le niveau de la rente trente ou quarante ans à l'avance.**

**Que conseillez-vous aux jeunes face à ces défis? Uniquement une hausse des cotisations? Mon message consiste à dire qu'il est nécessaire de cotiser au 2e pilier, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait penser à se doter d'un 3e pilier de type flexible, à augmenter l'épargne et à tenir compte des avantages fiscaux du modèle. Cela permet non seulement de se préparer à la retraite mais aussi à acquérir un bien immobilier.**

**La confiance dans le système de prévoyance est cruciale. Est-ce que la réforme prévoyance vieillesse 2020 permettra de l'assurer? A contrario, si la réforme ne passe pas, nous aurons une forte destruction de la confiance. Le système ne pourrait plus tenir ses engagements. Aussi bien le 1er que le 2e pilier doivent s'adapter pour perdurer.**

Dans le 1er pilier, sans acceptation de la réforme, la question se posera rapidement de l'indexation des rentes.

Dans le 2e pilier, les caisses de pension devront trouver des moyens pour assurer leur équilibre financier. Le premier moyen, qui va à l'encontre du système de prévoyance professionnelle, sera d'encourager le retrait en capital

«Je ne crois pas à la possibilité de trouver une solution en six mois. Il faudrait trois à quatre ans.»  
(FRANÇOIS WAVRE/  
LUNDI13)

plutôt que la rente. C'est d'ailleurs déjà en train de se produire. Deuxièmement, les assurances qui offrent une assurance complète avec couverture du risque de marché risquent de mettre fin à ce modèle. Cela serait particulièrement dommageable, notamment pour les PME à la recherche d'une solution qui exclut le risque de marché.

Troisièmement, dans le cas d'une perte de confiance dans le système, les entreprises chercheront à offrir des avantages sociaux en dehors de la prévoyance, par exemple des modèles de salaire variable non-assuré au 2e pilier. Quatrièmement, les caisses de pension se demanderont si elles doivent mettre en place des systèmes de rente variable. On constate donc qu'en cas de non on multipliera les coups de canif au système de prévoyance qui le rend moins attractif.

**Les partisans de la réforme promettent le chaos en cas de non. Pourtant une alternative ne peut-elle pas, comme l'affirme le PLR, être décidée aux chambres fédérales d'ici à la fin de l'année? Cela ne sera pas le cas de non à mon avis. Mais sans être un analyste politique averti, je ne crois pas à la possibilité de trouver une solution en six mois. Il faudrait trois à quatre ans. Qu'il suffise de considérer la réforme de la fiscalité des entreprises.**

Je ne crois pas à l'idée d'un plan B immédiatement prêt à la discussion. La réforme actuelle est un compromis équilibré.

**Quel serait l'impact de l'acceptation de la réforme sur Retraites Populaires? Dans le 2e pilier, aujourd'hui chaque mise à la retraite a un coût. Le capital accumulé durant la partie active de la carrière n'est plus suffisant pour permettre le paiement de la rente en raison des perspectives de rendement et de la longévité. Chaque mise à la retraite génère donc une perte qu'il s'agit de couvrir. Une partie du rendement réalisé est utilisé pour couvrir cette perte. C'est le jeune assuré et l'assuré actif qui subissent cet impact. Ils n'obtiennent pas 100% du rendement réalisé sur leur épargne.**

Le coût est estimé à plusieurs dizaines de milliers de francs, selon l'avoire accumulé par l'assuré, même si le taux de conversion est différent pour les parties obligatoire et surobligatoire. En tant que mutuelle visant à la promotion du système de prévoyance professionnelle, Retraites Populaires détient un grand nombre de petits contrats, avec des PME de 1 à 5 personnes, dont la totalité est en obligatoire. Il n'est pas possible de compenser entre les parties obligatoire et surobligatoire comme peuvent le faire les caisses de pension enveloppantes.

**Un nouveau-né en 2017 a de bonnes chances de vivre cent ans. Est-ce que la réforme actuelle est réellement suffisante pour répondre à la hausse de l'espérance de vie? La réforme Prévoyance vieillesse 2020 est bonne et va dans le bon sens, mais**

c'est une étape d'un processus qui se poursuivra par d'autres réformes. La dixième révision de l'AVS, qui fut la dernière réforme sérieuse, est entrée en vigueur en 1997. Il n'y a pas eu de révision depuis vingt ans. Les seuls changements sont l'œuvre des caisses de pension qui essaient de s'adapter du mieux qu'elles peuvent. Il faut donner du rythme aux réformes. La Prévoyance vieillesse 2020 a le mérite de régler les problèmes de façon globale. C'est techniquement sain.

**Une étude de la Commission européenne indique que la moitié des pays ont introduit des systèmes d'indexation aux principaux paramètres de**

**«J'insiste pour que les membres du conseil de fondation, y compris les représentants de l'employé, soient rémunérés. Il faut prendre en compte l'étendue de leurs responsabilités»**

**leur système de prévoyance, tels que l'âge légal de la retraite. La Suisse ne devrait-elle pas aussi dépolitiser ses principaux paramètres? Les pays nordiques, qui sont parvenus à le faire, utilisent une voie qui techniquement paraîtrait valable. Le réalisme politique semble dire qu'en Suisse il n'est pas mûr. Une dépolitisation me paraîtrait souhaitable.**

**L'âge de la retraite est apparemment tabou. Mais est-ce raisonnable économiquement? Si un enfant sur deux vit cent ans, il n'est pas nécessaire d'être actuaire pour comprendre qu'on ne pourra pas offrir les mêmes conditions dans trente ans. Même si c'est oui le 24 septembre, il faudra continuer de mettre l'ouvrage sur le métier. La prévoyance vieillesse ne doit pas être révolutionnée mais adaptée pas à pas, afin que les mesures prises soient socialement et économiquement supportables**

**Est-ce qu'en termes d'équilibre entre les 3 piliers, la réforme ne pèse pas davantage vers le 1er pilier du fait des 70 francs? Ce serait excessif de parler de déséquilibre entre les trois piliers. Les 70 francs favorisent surtout les petits revenus. C'est un montant significatif pour une femme qui gagne 3000 francs par mois. Cela lui permet d'augmenter sa rente malgré le relèvement de l'âge de la retraite. Le revenu médian d'une femme est en effet de 39 000 francs par an.**

Il est certain que sans réforme l'AVS serait fortement déficitaire

## PROFIL

**1er janvier 1960** Naissance à Lausanne.

**1983** Licencié HEC de l'Université de Lausanne (mention gestion d'entreprise), puis MBA de la Western Washington University, Washington (Etats-Unis).

**1987-1991** BCV, chef du groupe informatique personnelle.

**1991-1993** Unicable, chef du service Développement SAD (aide à la décision).

**1993-1998** Unicable, responsable de la commercialisation des services en Suisse et à l'étranger.

**1998** Membre du comité de direction de Retraites Populaires et directeur de la division marketing.

**2012** Membre du conseil d'administration d'Ethos Services.

**2013** Directeur général de Retraites Populaires.

en 2030. On parle d'une perte annuelle de 7 milliards de francs. Il faudrait trouver d'autres solutions plus drastiques. Prévoyance vieillesse 2020 n'est pas la réforme définitive, mais elle assainit la situation.

**La réforme Berset n'évoque pas le 3e cotisant. L'apport des marchés au 2e pilier représente tout de même le quart du financement. Est-ce une erreur de l'oublier si l'on veut dynamiser le système? Le 3e cotisant est important. Ses résultats, positifs ces dernières années, permettent aux caisses de pension d'absorber les pertes liées aux contraintes du système.**

**Comment le dynamiser? Le système de caisses de pension est très atomisé et les gouvernances très variables. Le processus de concentration devrait se poursuivre. Chaque année, on perd environ 100 instituts de prévoyance, à environ 1700 aujourd'hui. La gouvernance des caisses de pension se renforce également. Je le constate chaque jour avec les grandes caisses de pension que nous gérons. La gouvernance est beaucoup plus professionnelle et rigoureuse qu'il y a quinze ans, notamment en matière de formation. Les conseillers d'administration sont compétents.**

**Est-ce qu'on arrive aux limites du système de milice? Il ne faut pas confondre le système de milice et le système paritaire avec représentation employés/employeur de qualité. Dans les grandes caisses de pension, les représentants tant des employés que de l'employeur sont de bon niveau. Le système paritaire est bon et doit être maintenu. Je suis plus réservé sur le système de milice. Il n'est plus possible de gérer sa caisse de pension sans y consacrer toute l'énergie nécessaire. C'est un métier à hautes responsabilités.**

**La préparation et la présence à une séance de la caisse de pension n'est-elle pas considérée comme du bénévolat? Il y a un milieu à trouver. J'insiste pour que les membres du conseil de fondation, y compris les représentants de l'employé, soient rémunérés. Il faut prendre en compte l'étendue de leurs responsabilités. ■**

